

## Internet au service du Parlement

---

JEAN MEYER

*"Il nous faut oeuvrer de concert pour que les moyens modernes de communication contribuent de plus en plus, à l'épanouissement de la liberté et à développer la compréhension mutuelle et le respect réciproque entre les nations, comme à promouvoir, au sein de chacune d'elles, le progrès général de la société".*

*Amadou-Mhatar M'Bow*

### 1. Introduction

L'information est devenue une ressource-clef. Si la société industrielle a été longtemps caractérisée par le pouvoir de l'homme sur les choses et sur la nature, elle se mue en ce que certains appellent *"la société de l'information"*. Elle se caractérise par l'énorme accroissement du pouvoir humain d'étendre ses connaissances, de les stocker, de les ordonner, de produire des informations, de les diffuser instantanément et celui de créer des organismes qui enserrent tous les aspects de la vie des sociétés. Si l'information a toujours été un élément fondamental de l'organisation humaine et de la cohérence des rapports sociaux, la révolution de l'information aura des conséquences profondes, à plus ou moins long terme, sur notre organisation sociale et économique.

La relation étroite entre la communication et tous les types de pouvoir, l'importance de la communication en tant que source de richesse, au plan national comme au plan mondial, ainsi que l'influence qu'elle exerce sur les différents Etats et sur les relations internationales, expliquent dans une très large mesure l'ampleur et la vivacité du débat sur la communication.

Les transformations technologiques dans le domaine de la communication et de l'information s'effectuent à un rythme si rapide qu'elles impliquent la nécessité d'un rattrapage continu, provoquant des difficultés croissantes de prévision et de décision qui affectent particulièrement les autorités publiques. La formulation et la mise en oeuvre de politiques de communication et de l'information répondant aux besoins du secteur public<sup>1</sup> appellent donc une maîtrise permanente des connaissances scientifiques et technologiques, mais aussi des pratiques économiques et industrielles<sup>2</sup>.

Internet peut-il être un outil utile dans la communication de l'Etat, de l'Administration, des pouvoirs publics ? Utilisent-ils beaucoup ce multimédia ? Peut-on parler de "cyberadministration" ? L'expression Government or Parliament on line a-t-elle déjà un sens ?

Cette réalité existe déjà, bien sûr. Mais c'est aux Etats-Unis et au Canada qu'elle est la plus développée<sup>3</sup>. Elle vise l'ensemble des prestations offertes par les pouvoirs publics (exécutif, législatif ou judiciaire), notamment sur le réseau Internet, que ce soit à l'échelon communal, régional ou national de façon directe (sous leur propre responsabilité) ou indirecte (à

---

<sup>1</sup> B. Knapp, Information et persuasion, in: CH.-A. Morand, Les instruments d'action de l'Etat, Bâle 1991, p. 45ss; M. von Sury, L'information officielle en question. L'information par les administrations fédérale et cantonales suisses. Quelles bases légales ? Quelles structures administratives ? Quelles relations avec la presse ?, Soleure 1988.

<sup>2</sup> R. de la Baume, J.J. Bertolus, Les nouveaux maîtres du monde, Paris 1995; A. Bressand, C. Distler, Le prochain monde: réseaupolis, Paris 1985; Ph. Bretons, S. Proulx, L'explosion de la communication, Paris/Montréal 1989; E. M. Reid, Electropolis: Communication and Community on Internet Relay Chat, University of Melbourne, Department of History, Honours Thesis 1991; B. Sterling, Les mailles du réseau, Présence du futur, Paris 1988; P. Virilio, La vitesse de libération, Paris 1995.

<sup>3</sup> Pour des exemples: voir CH. Casey, The Hill ont the Net, Congress enters the Information Age, AP Professional, Boston 1996; J.L. Chappelet, "Demain, la "Cyberadministration" ?", in: Bulletin de l'IDHEAP, No 50, septembre 1996; M. Lent, Government Online, New York 1995; J. Maxymuk, Finding Government Information on the Internet, Neal-Schuman Netguide Series, New York 1995.

Adresses Internet: Etats-Unis: "<http://www.info.gov>"; Canada: "<http://www.intergov.gc.ca>".

travers des prestataires de services). En France, il y a eu quelques essais<sup>4</sup>. Mais qu'en est-il en Suisse ?

La présente analyse se propose d'apporter un éclairage sur l'apport d'Internet<sup>5</sup> au niveau parlementaire. Car, à notre sens et nous essaierons de le montrer, cet organe a un rôle important à jouer dans ce secteur. Il nous semble qu'il est le garant des vraies valeurs démocratiques d'un pays<sup>6</sup> et qu'il peut définir un vrai projet politique pour l'avenir.

## 2. Le phénomène d'Internet

### 2.1 Généralités

Internet<sup>7</sup> est un superréseau informatique qui relie quelques dizaines de milliers de réseaux, soit près de trois millions d'ordinateurs, à plusieurs dizaines de millions de personnes branchées. Pour notre seul pays, ce nombre est estimé à plus de 200'000 personnes<sup>8</sup>. Ces chiffres sont d'autant plus impressionnants qu'ils ne cessent d'augmenter. On en vient

---

<sup>4</sup> J.P. Baquiast, *Les administrations et les autoroutes de l'information*, Paris 1996; M. Guillaume, *La région montagneuse du Vercors a engagé sa révolution cybernétique*, in: *Tribune de Genève*, lundi 24 juin 1996, p. 28. *Les nouveaux territoires de l'information*, No spécial médiaville, No 5/5 juin 1996.

<sup>5</sup> Cf. A. Dufour, *Internet*, Paris 1995, notamment p. 25ss.

<sup>6</sup> En se référant à une phrase du général De Gaulle "J'ai beaucoup d'estime pour les parlements. J'ai connu l'époque où le Parlement était la République". Dialogue avec M. Guy Mollet, 26 septembre 1961. (D'après André Passeron, *De Gaulle parle*, Plon); Cité par J. Lacouture, *Citations du président De Gaulle*, Paris 1968, p. 61.

<sup>7</sup> Z. Brzezinski, *La Révolution technétronique*, Paris 1970; I. Carlander, *Aux avant-postes du cybermonde*, Hors série *Le Monde diplomatique*, octobre 1996, p. 16s; A. Mattelart, *Les enjeux de la globalisation des réseaux*, Hors série *Le Monde diplomatique*, octobre 1996, p. 10ss; Ph. Queau, *Internet, média du futur*, Hors série *Le Monde diplomatique*, octobre 1996, p. 20s; *The Whole Internet. Users Guide Catalogue*, Inc. Sebastopol, CA 1993.

<sup>8</sup> 1996; l'année où Internet a pris l'Helvétie dans ses filets, in: *Tribune de Genève*, lundi 23 décembre 1996, p. 11.

même à prévoir sérieusement que l'ensemble des habitants de la terre seront connectés d'ici aux premières décennies du siècle prochain !

Concrètement, Internet est un ensemble de noeuds<sup>9</sup> reliés par des arcs dans lesquels sont véhiculés aussi bien des données, des fichiers, des paroles, des images, des programmes. On peut diviser les services offerts sur ce réseau en trois catégories: tout d'abord, *la poste électronique ou e-mail* qui permet d'envoyer des messages immédiatement à tout internaute; ensuite, *le World Wide Web*, le plus récent, graphique et convivial; finalement, *les forums ou "newsgroups"* qui sont des espaces de discussions, regroupés par sujets. Un logiciel appelé "navigateur" permet d'exploiter ces services. Les ordinateurs qui contiennent l'information accessible sur le réseau Internet sont appelés serveurs ou sites. A chacun d'eux correspond une adresse, baptisée URL (Uniform Resource Locator), que l'on fournit à l'internaute. Sur les sites, on trouve des pages contenant du texte, des images, et de plus en plus de nouveaux supports, comme le son et la vidéo. En cliquant sur des liens, on surfe d'un site à l'autre.

On peut caractériser cette structure sous cinq aspects:

- c'est un réseau anarchique<sup>10</sup>;
- chacun peut non seulement accéder à de l'information, mais en créer librement de sa propre initiative, sans entrave ni contrôle;
- c'est un système qui fonctionne en continu;

---

<sup>9</sup> Cf. M. Butler, *Internet tout de suite*, Paris 1995; A. Dufour, *Internet*, Paris 1995; B. Gates, *The Road Ahead*, New York 1995; S. Ghernaouti-Helie, A. Dufour, *Réseaux locaux et téléphonie, Technologie-maîtrise-intégration*, Paris 1995.

M.J. Jones, *La création de pages Internet devient un jeu d'enfant*, in: *24 Heures*, mercredi 13 novembre 1996; TH. SCHwendimann, *EVD goes online: Grobkonzept und Projektantrag*, mai 1996; A. Tannenbaum, *Réseaux, architecture, protocoles, applications*, Paris 1991.

<sup>10</sup> Il faut, néanmoins, nuancer cette allégation, dans la mesure où il y a des projets pour le structurer. De plus, devant son développement exponentiel, il y a la menace d'une mainmise d'autant plus pesante que des entreprises économiques, organismes politiques et des organisations religieuses tentent de s'en emparer.

Voir aussi: R. Falk, *Une domination mondiale*, Hors-série du *Monde diplomatique*, octobre 1996, p. 29.

- c'est un outil technique très polyvalent qui permet de sauter d'une source d'information à une autre, d'un serveur à un autre, d'un ordinateur à un autre, sans limitation d'espace et de temps;
- sur ce système, tout se fait en on line, donc en temps réel.

## 2.2 Internet et les entreprises

Le jeudi 5 décembre 1996, Télécom PTT présentait, sous le nom de City-Com, l'extension d'une expérience Genevaman<sup>11</sup> aux entreprises privées. Multinationales ou PME, les clientes du nouveau réseau, seront en mesure de transmettre textes, images ou sons à leur succursale du quartier voisin ou d'Australie, par exemple. Un professeur pourra ainsi donner un cours à des étudiants genevois depuis un studio de Bonn. Ce "super-réseau métropolitain", d'une capacité extraordinaire, est bien entendu relié aux réseaux nationaux et internationaux. Deux chiffres pour se faire une idée: CityCom permet de transmettre jusqu'à 68 millions de caractères à la seconde, tandis que les usagers du réseau Internet, eux, doivent se satisfaire de quelques milliers de caractères à la seconde.

Comme le montre l'exemple ci-dessus, du point de vue de l'entreprise, Internet constitue une nouvelle arme économique et un outil performant pour faire connaître les entreprises ainsi que leurs produits et services, pour analyser les marchés et prospector la clientèle, pour effectuer des transactions commerciales, pour faire de la recherche et développement ou enfin recruter du personnel.

Les 10 millions de références commerciales américaines (US Business Listings) dans le *Central Source Yellow Pages* témoignent d'ailleurs de l'intérêt des entreprises pour Internet<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> Genevaman est un réseau métropolitain de transmission de données informatiques à très haute vitesse par fibres optiques. Imaginé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au printemps 1994, il a été lancé en test lors du salon Télécom 95, sous l'égide de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

<sup>12</sup> Central Source Yellow Pages, The Internet Index: "<http://www.openmarket.com/diversions/internet-index/96-01.html>, Number 12, Inspired by "Harper's Index", Compiled by wintreese, 2 January 1996. Voir aussi R. Resnick, D. Taylor, The Internet Business Guide: Riding the information Superhighway to profit (1994).

Les entreprises ont déjà bien investi cet outil dans leurs activités économiques. Ne parle-t-on pas déjà de cybermarketing ? Et cette nouvelle discipline<sup>13</sup> est déjà effective.

### 2.3 Internet et le monde politique

Le premier signal est venu des Etats-Unis où, à l'occasion de la campagne électorale de Bill Clinton, l'actuel vice-président Al Gore a lancé le thème des "*electronic highways*". Le G7 lui-même a retenu huit principes à respecter pour le développement de la "société planétaire de l'information":

- promouvoir une concurrence dynamique,
- encourager l'investissement privé,
- définir un cadre réglementaire évolutif,
- assurer un accès ouvert aux réseaux,

et simultanément

- garantir l'universalité de l'offre et l'accès aux services,
- promouvoir l'égalité des chances entre les citoyens,
- promouvoir la diversité des contenus, y compris la diversité culturelle et linguistique,
- reconnaître la nécessité d'une coopération mondiale en prêtant une attention particulière aux pays moins développés.

Ces principes s'appliqueront à l'infrastructure mondiale de l'information par les mesures suivantes:

- promouvoir l'interconnectivité et l'interopérabilité,

---

<sup>13</sup> Ce terme désigne les évolutions des outils et méthodes de marketing, sous l'impact des nouvelles technologies de l'informatique et des télécommunications. Le cybermarketing est aujourd'hui focalisé sur l'Internet global, mais dans l'avenir il ne devrait pas être réduit à l'exploitation commerciale du seul réseau Internet.

- développer les marchés mondiaux pour les réseaux, les services et les applications,
- assurer le respect de la vie privée et la sécurité des données,
- protéger les droits de la propriété intellectuelle,
- coopérer pour le développement de nouvelles applications,
- maîtriser les implications sociales de la société de l'information.

C'est ensuite le Conseil européen qui a commandé un rapport à un Groupe de personnalités de haut niveau conduit par le vice-président de la Commission européenne et le Commissaire Martin Bangemann<sup>14</sup>. Citons également le livre blanc de la Commission européenne, intitulé "Croissance, compétitivité, emploi, les défis pour entrer dans le XXIème siècle", qui traite largement du thème des Sociétés de l'information.

En France, le Premier Ministre a demandé le 28 février 1994 au père du Minitel, M. Gérard Théry, de l'éclairer "sur les objectifs que devrait se fixer la France dans le domaine des autoroutes de l'information, ainsi que sur les responsabilités et les moyens de l'action publique à cet égard"<sup>15</sup>. Avant lui, le Gouvernement français avait invité en mai 1993 M. Thierry Breton à lui remettre un rapport sur le marché des téléservices en France, ce qu'il avait fait en deux temps en novembre 1993 et décembre 1994<sup>16</sup>. Enfin, signalons la mise en place d'un régime légal dérogatoire autorisant pour trois ans des expérimentations dans le domaine de l'autoroute et des services de l'information<sup>17</sup>. Mais, la pénétration d'Internet en France est encore timide<sup>18</sup>.

---

<sup>14</sup> Rapport du Commissaire Martin Bangemann, l'Europe et la société d'information globale - Recommandations au Conseil européen.

<sup>15</sup> G. Thery, Rapport au Premier ministre, Les autoroutes de l'information, Collection des rapports officiels, Paris.

<sup>16</sup> Rapport au Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et au Ministre des entreprises et du développement économique, Les Téléservices en France, quels marchés pour les autoroutes de l'information, Collection des rapports officiels, Paris.

<sup>17</sup> Loi sur les inforoutes: notamment art. 1er et 2.

<sup>18</sup> B. Camus, Amateurs timides d'Internet, les Français veulent faciliter son accès, in: Journal de Genève, vendredi 27 décembre 1996, p. 16.

En Suisse, à notre connaissance, il n'y a pas eu de rapport général relatif aux autoroutes de l'information et notamment à Internet<sup>19</sup>. Il y a eu, néanmoins, quelques interventions parlementaires sur un sujet précis<sup>20</sup>. Par ailleurs, tout récemment, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a créé au début 1997 un groupe de réflexion chargé d'étudier la société de l'information en Suisse. Présidé par Beat Kappeler, ce nouveau groupe avait pour tâche d'étudier les espoirs et les périls suscités par la société de l'information dans notre pays. Ce rapport a été publié à mi-juin 1997 et n'a reçu qu'un accueil poli de la part du personnel politique. Trop rares sont encore les parlementaires qui possèdent une adresse électronique. Bien plus que les clivages gauche-droite, il semble en effet que ce soit la connaissance ou la méconnaissance du réseau qui détermine la position des politiciens face à ces questions.

Si nous examinons l'approche publique par rapport à la vision privée, nous pouvons affirmer, sans trop se tromper, que l'Etat est en retard dans l'approche d'Internet, dans la mesure où il doit l'utiliser et le contrôler<sup>21</sup>. La Suisse balbutie par rapport à ce problème<sup>22</sup>. L'exemple parlementaire est là pour le démontrer.

---

<sup>19</sup> Voir, cependant: Office fédérale de la justiceFFICE, Internet, le nouveau média interroge le droit, Rapport d'un groupe interdépartemental sur des questions relevant du droit pénal, du droit de la protection des données et du droit d'auteur suscitées par Internet, Berne mai 1996.

<sup>20</sup> Dans une question ordinaire du 24 mars 1995, le conseiller national Bischof a mis l'accent sur la protection de la jeunesse contre la violence dans les jeux vidéo et informatiques. Le 31 mai 1995, le Conseil fédéral a notamment souligné dans sa réponse que le Département fédéral de justice et police engagerait le dialogue avec les organisations privées des branches concernées afin de les encourager à renforcer l'efficacité des contrôles qu'elles s'imposent librement.

Dans un postulat du 19 juin 1996, le conseiller national Jean-Nils de Dardel interpellait le Conseil fédéral sur l'exercice des droits politiques par Internet. (Nous reprendrons plus loin le contenu de ce postulat).

<sup>21</sup> J.P. Baquiast, *Les Administrations et les autoroutes de l'information*, Paris 1996, notamment p. 49ss.

<sup>22</sup> Voir par exemple à titre anecdotique: E. Budry, La politique d'information sur Internet crée une bisbille en Ville de Genève, in: *Journal de Genève*, mardi 21 janvier 1997, p. 13.



### 3. Des exemples d'utilisation d'Internet dans les Parlements

Dans cette section, nous allons décrire succinctement les projets actuels élaborés dans le Parlement suisse et le législatif français.

#### 3.1 Le serveur WEB de l'Assemblée fédérale suisse

Le Parlement fédéral a réalisé ses premières pages Internet en même temps que toute l'Administration fédérale; sa présence effective date de septembre 1995. Ce projet a vu le jour à la suite d'initiative individuelle de collaborateurs travaillant dans l'administration parlementaire<sup>23</sup>. Une petite équipe d'informaticiens, à laquelle s'est jointe une personne du service d'information de la Chancellerie fédérale, a été la cheville ouvrière du projet. Par la suite, le service d'information a dirigé et supervisé le projet. Il y a eu également la collaboration avec d'autres services de l'Administration fédérale, parce qu'ils étaient amenés à fournir des pages ou des compétences particulières dans le domaine (notamment l'Office fédéral de l'informatique)<sup>24</sup>.

Les rubriques actuelles des informations disponibles sont les suivantes<sup>25</sup>:

- les attributions de l'Assemblée fédérale;
- la composition politique et les partis;
- les Chambres réunies;
- le Conseil national (le bureau, les groupes, les commissions, les délibérations, la liste des membres du Conseil national, l'hémicycle, la carte de la Suisse);

---

<sup>23</sup> Il y a lieu de signaler que dans l'Administration fédérale il y a une grande liberté qui est concédée aux départements, offices ou services de concevoir des projets Internet.

<sup>24</sup> OFI: Directive technique No 18, World Wide Web (WWW) dans l'administration fédérale, édition du 15 mai 1996, Berne 1996.

<sup>25</sup> Autorités fédérales: "<http://www.admin.ch/>".

- le Conseil des Etats (le bureau, les groupes, les commissions, les délibérations, la liste des membres du Conseil des Etats, l'hémicycle, la carte de la Suisse);
- d'autres organes du Parlement (les commissions communes aux deux Chambres, les délégations);
- les procédures;
- les publications;
- les sessions;
- le Palais du Parlement;
- les communications;
- une liste des abréviations (des groupes, des commissions, des cantons).

Les informations qui présentent brièvement les parlementaires, de même que la photo du Conseil fédéral, autographes inclus, sont les informations jusqu'à présent les plus demandées.

Les utilisateurs peuvent faire part de leurs remarques par courrier électronique. Ces interventions sont les bienvenues, car elles permettent au responsable du site de répondre au mieux aux besoins du public<sup>26</sup>.

Les droits populaires ont été au centre de la problématique d'Internet. Ainsi, le 19 juin 1996, le conseiller national Niels de Dardel et six cosignataires ont déposé un postulat relatif à l'utilisation d'Internet dans

---

<sup>26</sup> Cependant, on peut lire dans le communiqué du Service d'information de la Chancellerie fédérale, en date du 19.10.1995, toujours lisible actuellement: "Nombreux sont ceux qui ont été surpris voire déçus de n'avoir pas pu suivre sur Internet l'élection du nouveau conseiller fédéral. La raison en est simple: l'activité principale des autorités de la Confédération ne consiste pas à informer au jour le jour le public des événements politiques dont le Palais fédéral est le théâtre, tâche qui incombe avant tout à la presse. Les informations diffusées sur Internet par les autorités de la Confédération sont bien plus des documents de base ou de travail, dont voici toutefois trois exemples: la description des droits politiques, les résultats des votations depuis 1848 et le texte des débats parlementaires".

l'exercice des droits politiques<sup>27</sup>. A l'appui de leur intervention, ils allèguent que le développement rapide d'Internet pose le problème de l'exercice des droits populaires par l'intermédiaire de ce moyen de communication. Aujourd'hui déjà, il serait par exemple possible, au plan technique, de signer sans problème une initiative populaire par Internet, par exemple en utilisant une clef-code personnelle, telle qu'elle existe actuellement pour plusieurs médias de la presse quotidienne. Il faudrait aussi examiner si ce moyen de communication pourrait être étendu aux élections aux niveaux de la Confédération, du Canton, du district ou de la commune; ce faisant, il faudrait que la protection contre les abus ainsi que la protection de la personnalité et celle des données ne soient pas affaiblies par rapport à leur situation actuelle.

Les jeunes, dont la participation aux votes et élections est inférieure à la moyenne, comptent précisément parmi les utilisateurs privilégiés d'Internet. On dispose donc là d'un moyen pour promouvoir la participation à la démocratie directe - participation dont on déplore actuellement régulièrement l'insuffisance. Il faut évaluer dans quelle mesure et sous quelles conditions techniques et juridiques l'exercice des droits politiques par Internet peut être envisagé et quelles conséquences sociales, notamment dans le domaine de la protection de la personnalité, doivent être escomptées.

La prise de position du Conseil fédéral est datée du 14 août 1996 et énonce un certain nombre d'observations générales peu pertinentes. Ainsi, la possibilité qui serait offerte aux électeurs d'utiliser Internet pour exercer leur droit de vote impliquerait des modifications législatives importantes (processus d'identification absolument fiable, protection du réseau, sauvegarde du secret du vote, protection des données personnelles par exemple), alors que la procédure de vote en vigueur<sup>28</sup>, et notamment le vote par correspondance, donne pleinement satisfaction. Il y a un ris-

---

<sup>27</sup> Texte du postulat: "Le Conseil fédéral est invité à examiner la faisabilité de l'exercice des droits politiques par Internet, ainsi que ses conséquences sociales, notamment en ce qui concerne les droits de protection de la personnalité, et à proposer, le cas échéant, des mesures adéquates pour introduire, à tous les niveaux, cette nouvelle modalité technique d'exercice des droits politiques".

<sup>28</sup> Cf. ATF 121 I 12, 190; ATF 114 Ia 432 c. 4a; ATF 113 Ia 52 et 294; ATF 102 Ia 268 c. 3.

que de voir aboutir un nombre plus important de recours, avec toutes les conséquences que cela peut impliquer au niveau de la démocratie.

Internet ne serait pas non plus un instrument de promotion civique auprès des jeunes<sup>29</sup>.

En fin de compte, "le Conseil fédéral suivra cependant l'évolution de la technique et, sans procéder à l'étude demandée par l' (les) auteur(s) du postulat, examinera en temps opportun, en fonction de cette observation, si les conditions d'introduction du vote électronique peuvent être considérées comme satisfaisantes et sûres".

Le postulat a été refusé à une large majorité<sup>30</sup>.

Le rapport sur "La Suisse et la société de l'information"<sup>31</sup> a repris la question de l'exercice des droits populaires. Il précise que "la participation des citoyens à la vie politique et au développement des idées peut être améliorée grâce aux plates-formes électroniques d'échange et d'information. Ils devraient pouvoir débattre de certaines questions et donner leur avis. Aux yeux du groupe de travail, il est absolument nécessaire de déterminer les moyens de communication non seulement commercialement, mais aussi politiquement, pour laisser aux revendications sociales une chance de s'exprimer et aux Etats démocratiquement établis suffisamment d'influence sur l'organisation de la vie sociale".

Si le vote électronique ne constituait qu'une extension du vote par correspondance, la récolte de cybersignatures toucherait au fondement même de la démocratie directe. Quand pourra-t-on lancer des initiatives et récolter des signatures via le Net ? Seule la loi sur les droits politiques est le dernier obstacle au démarrage de la cyberdémocratie suisse.

Les craintes du Conseil fédéral sur les signatures numériques sont dépassées. En effet, les signatures numériques commencent à être utilisées par

---

<sup>29</sup> Le Conseil fédéral se réfère notamment à une étude de C. Longchamp, "Jugend und politische Forderungen", in: Informationsdienst der TA-Media AG, inside, 3/95-November, Zurich, notamment p. 3-17.

<sup>30</sup> 34 voix pour et 63 voix contre.

<sup>31</sup> Le rapport est en intégralité sur l'Internet: [www.intro.ch/groupedereflection/fr/](http://www.intro.ch/groupedereflection/fr/)

certaines banques suisses. Il est ainsi possible de consulter son compte et expédier ses ordres de virement. La signature manuscrite est remplacée par une identification numérique, protégée par plusieurs mesures de sécurité. Preuve qu'une certaine fiabilité existe: le parlement allemand a été le premier à en tirer les conséquences. Approuvée en juin 1997 par le Bundestag, la première loi sur les signatures numériques est entrée en vigueur le 1er août 1997.

### **3.2 Le Serveur WEB de l'Assemblée nationale française**

Deux préoccupations ont motivé l'ouverture d'un WEB à l'Assemblée nationale:

- compléter les outils de communication, qui ont été mis en place progressivement depuis 1990;
- constituer un maillon d'une "autoroute parlementaire européenne de l'information" propre à relier entre eux tous les Parlements des membres de l'Union européenne.

Ce site a été conçu comme un média de flux et non comme un système d'archivage ou de consultation d'archives. Il est renouvelé:

- chaque jour pour ce qui concerne les données propres à chaque député, dans la mesure où le fichier consultable sur Internet est en fait rerouté depuis le système qui héberge les fichiers de gestion des données parlementaires de l'Assemblée nationale;
- chaque jour, six heures environ après la fin de séance, le compte-rendu analytique de la séance est automatiquement transféré depuis le disque dur où il est saisi sur le site Internet en fichier PDF;
- chaque semaine, les rubriques "Panorama de la semaine écoulée", "Présentation des travaux de la semaine à venir", et d'une manière générale toutes les rubriques retraçant l'activité des organes de l'Assemblée sont mises à jour à partir des saisies destinées à la photocomposition des différents outils d'information constituées en direction des journalistes ou du grand public;
- aussi souvent que nécessaire et en fonction de l'actualité pour les autres rubriques.

Le service WEB de l'Assemblée est totalement ouvert à tous sur Internet<sup>32</sup>. Sa consultation est gratuite. Sous le titre "L'Assemblée nationale comme si vous y étiez...", les informations que contient ce service couvrent l'ensemble des activités institutionnelles et relationnelles de l'Assemblée nationale. L'accès aux informations se fait, à partir d'une page-menu:

- soit par des clefs d'accès permettant de consulter directement les éléments souhaités;
- soit par des icônes qui définissent un champ d'activités ou d'intérêt.

"L'Assemblée comme si vous y étiez..." se propose d'être un lien entre la représentation nationale et les Français de l'étranger, les ambassades et postes diplomatiques, les Parlements du monde entier, les partenaires de l'Union européenne, les Communautés francophones, les journalistes français et étrangers, ainsi qu'avec les étudiants des départements de français dans les universités du monde entier.

Voici la description sommaire du contenu:

a. Présentation de l'Assemblée:

Série de notices descriptives correspondant, par exemple, aux besoins des enseignants en matière d'instruction civique. Une clef d'accès permet d'afficher le texte complet de la Constitution de la Vème République.

b. Députés:

Pour la métropole et les DOM-TOM, une liste défilante et des cartes permettent d'accéder, pour une entité déterminée, aux noms des députés puis, en cliquant sur l'un de ceux-ci, de visualiser la photo et la fiche personnelle décrivant les mandats, les autres fonctions publiques et l'appartenance de ce député aux différents organes de l'Assemblée. Des listes à jour des députés peuvent être ainsi téléchargées et imprimées.

---

<sup>32</sup> L'adresse est la suivante: <http://www.assemblee-nat.fr>.

c. Visite virtuelle:

Une série de photos numérisées présente l'hémicycle, les principaux salons de l'Hôtel de Lassay et permet de se familiariser avec l'atmosphère des "couloirs". Ces clichés sont régulièrement changés.

d. Actualités:

Cet ensemble d'informations permet de suivre, en temps quasi réel:

- l'ordre du jour;
- le dépôt des textes et l'état d'avancement des travaux à l'Assemblée et au Sénat;
- la liste des documents mis en distribution;
- les travaux menés la semaine précédente;
- la présentation des textes inscrits à l'ordre du jour de la semaine en cours.

e. Comptes-rendus des séances:

Le compte-rendu analytique de chacune des cinq dernières séances est disponible dans son intégralité. Les derniers débats en séance publique sont ainsi consultables 10 heures en moyenne après leur conclusion.

f. Activités internationales:

Ce sont les activités, mises à jour chaque semaine, des activités de l'Assemblée en relation avec:

- l'Union européenne, notamment grâce à la présentation des travaux de la Délégation pour l'Union européenne;
- les différentes instances internationales, Conseil de l'Europe, Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, etc.;
- la coopération interparlementaire, notamment dans le domaine de "l'ingénierie démocratique".

L'activité des groupes d'amitié, les missions du Bureau en matière d'observations de consultations électorales, etc., sont également consultables.

g. Livre d'or:

Il consigne la relation des visites de personnalités ou de délégations officielles invitées par l'Assemblée nationale.

h. Pages d'éloquence parlementaire:

La tribune de l'Assemblée est un lieu où se sont exprimées des personnalités fortes. Ceux qui, à l'étranger, étudient le français, trouveront dans ces pages une langue belle et riche. D'autres pages seront régulièrement proposées.

i. Ecrire:

es utilisateurs peuvent faire part de leurs observations et suggestions relatives au contenu de ce WEB. Le service parlementaire accuse réception.

### 3.3 Le Serveur WEB du Sénat français:

La démarche d'un lancement rapide et d'une montée en puissance progressive du serveur a été validée par les Questeurs du Sénat, dans leur réunion du mercredi 25 octobre 1995; la maquette a été présentée au Bureau du Sénat le 8 novembre suivant.

Après le temps nécessaire à la déclaration du serveur à la Commission informatique et libertés et à la mise en place de la ligne, le serveur WEB a été lancé officiellement par M. François Autain, Questeur du Sénat, le mercredi 6 décembre 1995.

Les rubriques du serveur du Sénat<sup>33</sup> sont les suivantes:

- le Sénat d'hier à aujourd'hui (histoire et architecture, rôle et fonctionnement, pour mieux connaître le Sénat, liste des sénateurs, livret d'adresses);
- la présidence du Sénat;
- les collectivités locales;

---

<sup>33</sup> L'adresse est la suivante: "<http://www.senat.fr/>".



- l'actualité du Sénat (ordre du jour, bulletin d'informations rapides, rapports d'information, consultations, débats);
- les groupes politiques;
- les autres serveurs.

Le bureau du Sénat - dans sa décision du 14 mai 1996 - a autorisé la mise en place de liens avec les serveurs des collectivités locales. Une liste, en conséquence, est mise à jour.

Par ailleurs, le serveur du Sénat propose un certain nombre de liens avec des serveurs français gouvernementaux, les parlements étrangers.

Le serveur du Sénat s'est également ouvert - en interne - aux groupes politiques qui peuvent disposer d'une boîte aux lettres et ajouter également leurs propres pages.

### **3.4 Brève analyse comparative**

Une comparaison des divers sites parlementaires consultés conduit à la réflexion suivante:

- le site suisse comme les sites français visent principalement un but didactique: fournir de l'information de qualité au public consultant, afin de valoriser l'institution parlementaire;
- on tente également d'aller vers un parlement sans papier, avec une certaine difficulté, comme on a déjà essayé de le faire pour les entreprises (les entreprises zéro papier); c'est un leurre collectif !;
- les systèmes en place sont en constante évolution;
- il n'y a encore d'interactivité entre le serveur et les internautes; seule la possibilité de déposer des messages limités est permise;
- il n'y a pas de liaison directe des députés ou des sénateurs sur Internet; il n'est pas possible non plus pour un internaute d'atteindre un parlementaire directement pour lui exprimer son opinion, faire du lobbying.

Néanmoins, il y a des différences importantes:

- alors que l'Assemblée nationale et le Sénat français ont deux sites différents et une évolution distincte par conséquent, cela n'est pas le cas sur le plan helvétique. On retrouve une parité des informations pour le Conseil national et le Conseil des Etats;
- le système suisse est moins développé sur le plan technique que sous l'angle du contenu des rubriques: par exemple, lenteur dans l'accès des rubriques (graphismes trop développés ou demandant trop de ressources dans l'accès), absence de rubrique pour les enfants, aucune visite virtuelle du bâtiment parlementaire, irrégularité dans les mises à jour des informations, absence de bibliographie doctrinale en relation avec les activités parlementaires, non-liaison avec d'autres parlements, etc.

#### **4. Enseignements à tirer de ces expériences**

Les leçons à tirer de ces exemples, dont le nombre est limité il est vrai, peuvent s'envisager sous deux aspects: outil de travail et phénomène politique.

##### **4.1 Internet en tant qu'outil médiatique**

Ces expériences d'Internet, du moins pour les plus réussis, permettent de mettre l'accent sur les points suivants:

1. il y a la nécessité de mettre au service du travail parlementaire ces évolutions techniques en matière d'information et de communication et d'accompagner les mutations introduites par une revalorisation du travail du Parlement dans les Institutions;
2. les innovations peuvent être regroupés autour de trois axes:
  - l'amplification des moyens personnels, permettant au parlementaire de faire face à leurs tâches et de professionnaliser;
  - le recours aux technologies nouvelles doit permettre de mieux appréhender la société et les problèmes qui se posent;

- l'adaptation des personnels du service parlementaire aux caractéristiques nouvelles de leur mission doit être entrepris rapidement.

Comment tirer parti, pour le plus grand bénéfice de l'institution parlementaire, des grandes mutations technologiques de notre temps ? Telle est la grande question qui se pose au Parlement suisse actuellement. L'attitude à adopter dans ce domaine, répond à un triple souci: la vigilance, le pragmatisme et la volonté de changement.

Cet état d'esprit peut se manifester dans deux directions, s'agissant des travaux législatifs:

- l'utilisation de nouveaux vecteurs de connaissance que sont, d'une part, les CD Rom<sup>34</sup>, d'autre part, le réseau Internet;
- les progrès vertigineux de l'informatique et les perspectives qu'ils ouvrent rendent de plus en plus difficile à admettre le maintien des méthodes traditionnelles utilisées pour l'établissement des procès-verbaux des débats en séance publique et des auditions en commissions. C'est pourquoi un intérêt très fort doit être accordé à tous les moyens techniques susceptibles de supprimer des interventions humaines. Une attention toute particulière doit être apportée aux techniques de sténographie assistée par ordinateur et à celles encore plus nouvelles et encore expérimentales, de dictée assistée par ordinateur<sup>35</sup>.

---

<sup>34</sup> Divers CD Rom intéressant le Parlement pourraient être réalisés:

a) Résultant d'une collaboration entre les deux Assemblées, un CD ROM sur la réforme de la Constitution, multimédia et interactif, pourrait combiner le son et l'image et comporter en outre tous les textes, rapports et débats du début à la fin de la procédure.

b) Un CD Rom sur le Parlement fédéral, déclinable en CDI et donc utilisable soit sur un micro-ordinateur, soit sur un téléviseur équipé du lecteur adéquat, pourrait être conçu. Tous les aspects touchant non seulement le Palais fédéral, son architecture, sa décoration intérieure, mais aussi l'institution parlementaire, son évolution et son fonctionnement actuel, pourraient être traités de cette façon.

Il s'agirait là non seulement d'un document grand public, mais aussi d'un outil documentaire à destination des professionnels et des chercheurs.

<sup>35</sup> Des recherches engagées sur une grande échelle par le Groupe Microsoft aux Etats-Unis pour parvenir à concevoir des logiciels capables de maîtriser la structure du langage, qui met en jeu d'énormes puissances de calcul et de non moins énormes ressources de vocabulaire, permettent de penser que d'ici trois à cinq ans, une telle fonction

Réseau des réseaux, Internet permet d'échanger du texte, de l'image et du son. Le village mondial de l'information est en train de s'édifier, à une vitesse irrésistible. Or, l'approche de ce nouveau média est encore vue comme purement interne, sans lien avec d'autres serveurs internationaux ou bases de données.

La présence du Parlement sur Internet apparaît désormais nécessaire et devrait entrer dans le cadre d'une politique d'ouverture internationale. Elle devrait être un instrument de communication directe et moderne avec la communauté internationale.

#### **4.2 Internet en tant que phénomène de société et objet du droit**

La réalité de tous les jours offrent des événements inquiétants aussi bien en Suisse qu'à l'étranger.

Rééditions d'ouvrages nazis, notamment en français, diffusion multimédias de propagande raciste et antisémite, la bête immonde, comme la surmontait Bertold Brecht relève la tête. C'est sur Internet que le développement idéologique de l'extrême droite se révèle le plus spectaculaire.

Commander des médicaments interdits en Suisse ou remis uniquement sur ordonnance est un jeu d'enfants avec Internet. Une compagnie hollandaise est devenue la championne de ce trafic<sup>36</sup>; elle en propose plusieurs centaines en vente libre, dont certains sont particulièrement dangereux.

Internet propage aisément de la pornographie, spécialement infantine. Par ailleurs, ce multi-média véhicule de manière prédominante la langue anglaise et une culture américaine, qui a parfois un contenu très navrant.

Ce multimédia pose des problèmes juridiques importants et soulève des questions de société importantes. Il devrait faire l'objet d'un projet politi-

---

pourra être adaptée aux débats parlementaires et entraînera une mutation totale dans l'établissement des comptes rendus de séance.

<sup>36</sup> Composez le code d'accès "http://www.eurocare.nl" et la liste des médicaments proposés défile sur votre écran.

que. Selon P. Tschopp, "un projet politique est d'abord un projet collectif. Ce n'est pas une vision du monde due à un créateur individuel et identifiable. Le projet politique est le fruit d'une époque, il est souvent l'oeuvre d'une génération"<sup>37</sup>. Dans ce cadre, le Parlement a un rôle majeur à jouer<sup>38</sup>.

## 5. Conclusion générale

L'Etat trouve en partie sa justification dans sa capacité à poser les problèmes du long terme; il doit se préparer à la société de l'information, tant pour améliorer son fonctionnement propre que pour contribuer à rendre des services répondant aux exigences de la société, puisque celles-ci se transforment.

Le Parlement traite de l'information. Mais sa façon de faire, même avec des ordinateurs, n'a guère changé depuis les temps reculés où l'information symbolique était rare, et réservée à quelques personnes. Les changements qui sont apportés par la mondialisation d'une information devenue abondante, sinon pléthorique, aux mains d'un nombre accru d'acteurs, touchent les organismes d'Etat au coeur même de leur fonctionnement et de leurs missions et nécessitent de nouvelles approches; c'est particulièrement vrai pour le Parlement suisse. En effet, les parlementaires n'ont pas à leur disposition de collaborateur personnel; rien n'est prévu pour qu'il puisse avoir accès directement à des bases de données ou à internet.

Malgré ce que l'on veut dire, la société de l'information n'est pas toujours transparente. Elle peut favoriser la fraude. Le Parlement, en tant que législateur, doit pouvoir confronter son information à plusieurs sources et de manière rapide.

---

<sup>37</sup> P. Tschopp, *Politique et projet collectif, Quelle Suisse pour demain?*, Lausanne, 1986, p. 33.

<sup>38</sup> J-N. Rey, *La Suisse au pluriel*, Lausanne 1990, p. 221ss.

Le développement de la société mondiale de l'information induit des difficultés nouvelles, du reste encore mal étudiées, dans l'exercice des missions régaliennes des administrations et des juridictions, notamment quand il s'agit de faire appliquer la loi.

Faut-il rappeler, même si cela est évident, qu'il est essentiel à l'ordre public, national ou international, que les entités (personnes et entreprises), les flux économiques et les comportements contrevenant aux lois et règlements, soient identifiés et poursuivis par les services habilités pour ce faire par le législateur: douanes, polices, corps de contrôles divers ? Encore faut-il que le Parlement ait décelé les vrais problèmes et veuille bien légiférer activement et à bon escient.

Les politiques suisses devraient adopter une politique active dans le domaine des communications. Le texte suivant pourrait être la charte d'intentions de cette nouvelle perspective publique:

"Communication et développement social et culturel sont deux notions inséparables. Dans le monde complexe d'aujourd'hui, l'efficacité des services de communication et d'information est une condition indispensable d'une gestion rationnelle de l'économie, de l'évolution sociale et culturelle. Sans infrastructure adéquate en matière de communications et d'informations, notre pays n'a aucun espoir d'acquérir une autosuffisance réelle ou d'accéder au savoir accumulé dans les banques mondiales de données, les chances de succès durable des stratégies de développement de la Suisse et le grand dessein visant à participer au nouvel ordre économique international sera sérieusement compromis. Les autorités doivent jouer un rôle actif et efficace.

En conséquence, les activités politiques doivent être orientées vers la réalisation des objectifs suivants:

- concentrer l'attention sur la nécessité de développer des infrastructures nationales et locales des communications, compte tenu de leur importance essentielle dans le processus global de développement;
- garantir une coordination adéquate dans la création de ces infrastructures, de façon que tous les secteurs de l'économie nationale et des secteurs politiques contribuent de façon équilibrée et complémentaire au développement socio-économique global;

- informer les planificateurs, les décideurs et l'opinion publique des possibilités offertes par les nouvelles techniques et les nouveaux systèmes disponibles pour leur permettre de procéder à des choix rationnels en connaissance de cause;
- mobiliser les ressources nationales au service du développement accéléré d'infrastructures des communications, particulièrement dans les régions les plus défavorisées, dans certains secteurs comme la culture, le social;
- formuler des propositions pour l'élaboration d'une politique globale des communications dans le contexte des stratégies du développement à l'échelon national et international".

Le Parlement devrait être la caisse de résonance de ces changements.

